

Alliance pancanadienne d'achat de médicaments : aucune négociation APAM

En date du 1 avril 2014

L'APAM a décidé de **ne pas mener** de négociations collectives ou individuelles à l'échelle provinciale ou territoriale pour 12 produits pharmaceutiques :

Produit pharmaceutique Novateur (Nom générique)	Indication/usage
Afinitor (évérolimus)	Utilisé pour le traitement de l'angiomyolipome rénal.
Apprilon (doxycycline)	Utilisé pour le traitement de la rosacée inflammatoire.
Benlysta (belimumab)	Utilisé pour le traitement du lupus.
Bystolic (nébivolol)	Utilisé pour le traitement de l'hypertension.
Edarbi (azilsartan)	Utilisé pour le traitement de l'hypertension.
Edarbyclor (azilsartan/chlorthalidone)	Utilisé pour le traitement de l'hypertension.
Esbriet (pirfénidone)	Utilisé pour le traitement de la fibrose pulmonaire idiopathique.
Fampyra (fampiridine)	Utilisé pour le traitement de la sclérose en plaques.
Samsca (tolvaptan)	Utilisé pour le traitement de l'hyponatrémie.
Soliris (éculizumab)	Utilisé pour le traitement du SHU(a).
Sublinox (zolpidem)	Utilisé pour le traitement de l'insomnie grave.
Tykerb (lapatinib)	Utilisé conjointement avec le létrozole pour le traitement du cancer du sein métastatique.

Chaque produit pharmaceutique est évalué individuellement en fonction de plusieurs facteurs, notamment les recommandations du Comité consultatif canadien d'expertise sur les médicaments (CCCEM) ou du pan-*Canadian Oncology Drug Review Expert Review Committee* (pERC), le point de vue des patients, les besoins et considérations cliniques. La majorité des produits pour lesquels l'APAM et les provinces et les territoires ne mèneront pas de négociations ont fait l'objet de recommandations défavorables du CCCEM ou du pERC en raison d'inquiétudes cliniques tels qu'une incertitude quant aux avantages cliniques des produits concernés. Si de nouvelles informations deviennent disponibles pour répondre aux préoccupations soulevées par l'APAM et le comité de surveillance national applicable, l'APAM peut reconsidérer sa décision.

Note : Depuis la dernière mise à jour du 28 février 2014, 2 produits pharmaceutiques ont été retirés de la liste ci-dessus :

- Latuda (lurasidone) a reçu une nouvelle recommandation du CCCEM basée sur une nouvelle présentation du manufacturier. L'APAM a reconsidéré sa décision et a recommandé que les provinces et les territoires considèrent des négociations au niveau individuel pour ce produit.
- Lodalis (colesevelam) a reçu une recommandation finale du CCCEM de ne pas être inscrit au prix resoumis du 19 décembre 2012. Le manufacturier a soumis une proposition à l'APAM menant à la décision de l'APAM de participer à des négociations conjointes sur ce produit.

Note : Le Québec et le Nunavut ne participent pas à l'Alliance pancanadienne d'achat de médicaments.